

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont à envoyer impérativement sous format Word (.doc ou .docx), en noir.

À titre indicatif, une page pleine de texte équivaut à 4 000 caractères (espaces compris), soit environ 600 mots.

La revue publie deux types d'articles :

- des articles courts (tribune, point de vue) : environ 8 000 caractères (espaces compris) ou 1 200 mots.
- des articles longs (étude, recherche, analyse, survey) : environ soit 40 000 caractères (espaces compris) ou 6 000 mots.

La revue n'accepte pas de notes de bas de page.

ILLUSTRATIONS

Il est recommandé d'intégrer des illustrations, mais avec modération pour ne pas allonger excessivement l'article.

Toutes les illustrations doivent être libres de droits et citer leurs sources. Le titre de l'illustration et sa source apparaissent dans le texte de l'article, à l'endroit où elle se situe (les illustrations ne contiennent ni titre ni source).

L'ensemble des illustrations à intégrer doit être transmis dans leur format original :

- Les tableaux au format Excel ou Word.
- Les graphiques de préférence au format Excel.
- Les autres images au format .jpeg ou .png (impérativement 300 dpi minimum).

RÉSUMÉS, TITRES, SOUS-TITRES

L'article doit débiter par un résumé, d'environ 600 à 700 caractères (espaces compris) soit 80-100 mots qui sera édité en gras.

Les titres et sous-titres doivent être intégrés de manière lisible dans votre fichier (deux niveaux de titres maximum).

BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques sont à indiquer dans le corps du texte sous la forme : [Auteurs, année] qui renvoie aux références bibliographiques en fin d'article sous la forme : Auteur, « Titre de l'article », Revue ou Ouvrage, année.

BIOGRAPHIE

Fournir une courte biographie de 40 à 80 mots (environ 300 à 600 caractères, espaces compris).

Tous les articles envoyés seront étudiés par le comité de rédaction, qui informera les auteurs de sa décision. Cette décision peut être assortie de conditions et n'est définitive qu'après la cession des droits d'auteurs. Les décisions du comité de rédaction sont sans appel.

Tout auteur soumettant un article à *La Revue de l'Énergie* a pris connaissance de ces règles et les accepte.